

**CONTEXTE :**

Suite à la tempête Xynthia l'Etat a racheté 200 habitations qui étaient en zones submersible et les a ensuite démolies. Les propriétés déconstruites représentent une superficie de 30 Ha. Elles sont situées en périphérie de la zone urbaine.

Pour protéger le village, des digues et des contre-digues ont été implantées. Leur particularité est d'être en terre. C'est leur couverture végétale qui assure leur pérennité. Elles représentent une superficie de 20 ha.

**PROBLEMATIQUE :**

Les plaintes des habitants :

- ✓ Les serpents qui rentrent dans les propriétés situées en limite des zones déconstruites,
- ✓ les chardons qui par l'action du vent ensemencent les pavillons riverains
- ✓ le désordre esthétique
- ✓ le sentiment de zones abandonnées et de laisser-aller.

L'obligation pour la collectivité d'entretenir les surfaces déconstruites et les protections à la mer Favoriser le couvert végétal. Répondre aux attentes des habitants

**LES SOLUTIONS :**

- le broyage mécanique régulier
- le pâturage durant les saisons printemps et été.

**LE CHOIX DE LA COLLECTIVITE :**

Le 05/04/2018 le Conseil Municipal a choisi d'expérimenter le pâturage pour les raisons suivantes :

- préserver la faune et la flore
- entretenir et densifier sans pesticide ni engrais le couvert végétal
- apporter une plus-value à ces espaces jusque-là abandonnés
- améliorer les qualités environnementales du territoire
- valoriser l'image de la commune

**RESULTATS PAR COMPARAISON :**

En 2017, régulièrement comme pour une pelouse, les terrains déconstruits étaient broyés mécaniquement pour empêcher les chardons de grainer et les serpents de se rapprocher des maisons. Il fallait aussi donner une image propre de la commune.

En ce qui concerne les digues et contre-digues leur couvert végétal était imparfait et offrait des zones insuffisamment enherbées.

A partir de 2018 environ 200 moutons ont été confiés à l'association canine et placés sous la surveillance de l'éducateur canin spécialiste des chiens de troupeau qui faisait office de berger.

Le secteur du berger était scindé en 3 :

Secteur 1 : rue du 19 Mars 1962 / rue France Saumur/rue du 14 Juillet

Secteur 2 : contre-digue Bas Bizet/La Loge

Secteur 3 : rue de La Laisse/ rue de La Rochelle

Chaque secteur était équipé d'un point d'eau. C'est la commune qui était chargée du ravitaillement en eau.

Tous les soirs les moutons étaient ramenés par le berger dans une zone de replis.

Principales difficultés :

- présence impérative d'un berger dans les zones qui ne peuvent être clôturées.
- nettoyer les déjections des animaux sur les voies empruntées par le troupeau

Les avantages :

- fertilisation des sols par les déjections des moutons ce qui a favorisé un couvert végétal plus fourni.
- régression des espèces végétales invasives
- baisse des dépenses d'entretien des équipements de tonte et baisse des dépenses de carburant
- adhésion des habitants

**COÛT** : 11 870 € en 2018 et 9 496 € en 2019 . TOTAL : **21 366 €**

**SUBVENTION FEADER** : 9 496 € (2018) et 5 697 € (2019). TOTAL : **15 193 €**

**CONCLUSION :**

Les expérimentations d'écopâturage 2018 et 2019 ont été possibles grâce au soutien de l'Union européenne, de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que du GAL LEADER Aunis pour leur participation financière et leur mobilisation

Elles auront permis de démontrer que l'éco pâturage est une solution pérenne pour l'entretien des protections à la mer et des friches.

19 Novembre 2020

